

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de VOLNAY Du LUNDI 02 JUIN 2014

<u>Date de convocation</u> 28 mai 2014	L'an DEUX MILLE QUATORZE Le deux juin à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Volnay, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe PINTO, Maire de la commune.
<u>Date d'affichage</u> 05 juin 2014	
<u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14	<u>Etaient présents</u> : Mesdames et Messieurs F. FAUQUE - C. BRÉAU - C. PINTO - C. LALLIER - D. GRIGNON – P. MARSAL - J-Y. LAUDE - E. BILLON - P. DURIEU - S. MEREUX – P-Y. LEGEAY - J. CARTIGNY - J. GILLES - I. BRETON Formant la majorité des membres en exercice <u>Absent(s) excusé(s)</u> : A. LAUDEREAU <u>Absent(s) non excusé(s)</u> : néant <u>Secrétaire de séance</u> : S. MEREUX Assistait également à la séance, P. DUVEAU, secrétaire de mairie

Objet 01 : Approbation du compte rendu de la séance du 28 avril 2014

Chaque élu a reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance du 28 avril 2014 avec sa convocation.
Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

Objet 02 : Travaux d'électricité à l'atelier municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de sa séance en date du 18 mars 2014, le Conseil Municipal avait décidé de se porter acquéreur d'un ensemble modulaire pour répondre aux besoins des services techniques. Cependant en raison de l'installation prochaine de ce local, il est nécessaire de procéder dès à présent à la réalisation d'une nouvelle ligne d'alimentation électrique et Monsieur le Maire présente à cet effet un devis établi par la société JD ELEC à CHALLES (Sarthe), 15, route de Surfonds, d'un montant de 858,91 € Hors Taxes, soit Toutes Taxes Comprises de 1.030,69 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide d'entreprendre les travaux nécessaires à l'alimentation en électricité l'ensemble modulaire qui sera installer à l'intérieur de l'atelier municipal,
- Retient le devis proposé par la société JD ELEC à CHALLES (Sarthe), d'un montant de 858,91 €, soit Toutes Taxes Comprises de 1.030,69 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- Précise que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux ont été prévus au compte 2313 du budget 2014.

Objet 03 : Acquisition de panneaux de signalisation pour le lotissement de la Chaussée et le lotissement du Champ du Mur

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'acquérir des panneaux de signalisation pour le lotissement de la Chaussée et le lotissement du Champ du Mur. Il présente à cet effet un devis établi par la société SIGNAUX GIROD Nord-Ouest à AVRANCHES (Manche), Route de Saint Brice, d'un montant Hors Taxes de 153,12 €, soit Toutes Taxes Comprises de 183,74 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de passer commande de panneaux de signalisation pour le lotissement de la Chaussée et le lotissement du Champ du Mur,
- Retient le devis proposé par la société SIGNAUX GIROD Nord-Ouest à AVRANCHE (Manche), Route de Saint Brice, pour un montant Hors Taxes de 153,12 €, soit Toutes Taxes Comprises de 183,74 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- Précise que les crédits nécessaires à l'acquisition de ces panneaux de signalisation dont la durée de fonctionnement présumée sera supérieure 5 ans, ont été prévus au compte 2152 du budget 2014.

Objet 04 : Remplacement de l'ATESAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) s'est arrêtée le 31 décembre 2013.

Désormais les collectivités territoriales pour la réalisation de leurs projets devront s'organiser elles-mêmes ou faire appel soit à des cabinets privés, soit à des structures départementales ou intercommunales.

Monsieur le Maire ajoute que pour remplacer l'ATESAT, une société au sein du Département de la Sarthe a été créée, il s'agit de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe. Cette société intervient auprès des communes de moins de 2 500 habitants et des communautés de communes et propose différentes actions dans le domaine de l'urbanisme, de la voirie, des marchés publics, des affaires foncières, de l'alimentation en eau potable et des travaux connexes liés à la LGV. Il suggère donc d'adhérer à cet organisme par l'acquisition d'une ou plusieurs actions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette société par l'acquisition de deux actions.

Objet 05 : Proposition commerciale LTI Telecom / Vist @ND COM concernant la téléphonie pour la mairie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition commerciale établie par la société LTI télécom pour la téléphonie de la mairie. Cette entreprise propose en outre un regroupement au niveau de la facturation, ce qui entraînerait une économie financière pour la collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de revoir cette question ultérieurement.

Objet 06 : Acquisition des parcelles référencés Section B n° 416 et B n° 421

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à l'estimation du Service France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Sarthe, Monsieur Jean-Louis MATARESE domicilié à LAROQUE DE FA (Aude), La Bergerie Col de Cascade et ses enfants Monsieur Frédéric MATARESE et Mademoiselle Virginie MATARESE ont fait savoir par mail adressé le 12 mai 2014 à la mairie de Volnay qu'ils seraient vendeur à la commune des parcelles leurs appartenant, situées à proximité du cimetière communal, référencées Section B 416 « Le Champ de la Plouze » d'une superficie de 4 633 m² pour la somme de 2.779,80 € et Section B 421 « Le Patis » d'une superficie de 4 311 m² pour la somme de 1.293,30 €, soit pour un montant global de 4.073,10 € net vendeur.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de se porter acquéreur de ces terrains appartenant à Monsieur Jean-Louis MATARESE et ses enfants. Il précise que compte tenu de son emplacement la parcelle référencée Section B n° 416 pourrait être utilisée pour une éventuelle extension du cimetière communal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de se porter acquéreur de la parcelle référencée Section B n° 416, située à VOLNAY (Sarthe) au lieu-dit « Le Champ de la Plouze », d'une superficie de 4 633 m² et la parcelle référencée Section B n° 421, située à VOLNAY (Sarthe) au lieu-dit « Le Patis », d'une superficie de 4 311 m², appartenant à Monsieur Jean MATARESE domicilié à LAROQUE DE FA (Aude), La Bergerie Col de Cascade et ses enfants Monsieur Frédéric MATARESE et Mademoiselle Virginie MATARESE.

- Accepte les prix proposés de 2.779,80 € pour la parcelle référencée Section B n° 416 et de 1.293,30 € pour la parcelle référencée Section B n° 421, soit un montant global de 4.073,10 € net vendeur,

- Précise que les frais notariés se rapportant à cette acquisition seront à la charge de la commune de VOLNAY (Sarthe),

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi, que toutes les pièces relatives à cette transaction,

- Ajoute que les crédits nécessaires à cette acquisition ont été prévus au compte 2111 du budget 2014.

Objet 07 : Désignation d'un correspondant défense au sein du Conseil Municipal de Volnay

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier en date du 23 avril 2014, reçu du Lieutenant-colonel Xavier GAUME, délégué militaire départemental de la Sarthe.

Dans cette correspondance, le Lieutenant-colonel Xavier GAUME, demande conformément à la circulaire ministérielle du 21 octobre 2001 ayant instauré la mise en place d'une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune, de désigner à l'issue des élections municipales du 23 mars dernier, un correspondant défense pour Volnay.

Le Lieutenant-colonel Xavier GAUME ajoute que cet élu qui sera désigné, aura vocation à développer un lien

Armée-Nation et qu'il sera à ce titre, pour sa commune l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département, mais également le correspondant immédiat des administrés pour toutes les questions relatives à la défense. Il sera destinataire d'une information régulière.

Après avoir pris connaissance de ce courrier, le Conseil Municipal désigne comme correspondant défense au sein de la commune de Volnay :

- Monsieur Frédéric FAUQUE, Conseiller Municipal, 2^{ème} Adjoint au Maire, domicilié à VOLNAY (Sarthe), 8, chemin de la Petite Chaussée.

Objet 08 : Désignation de deux personnes « référents tempête »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier en date du 9 mai 2014, reçu de Monsieur Laurent DESNOS, Adjoint au Directeur ERDF Sarthe.

Dans cette correspondance Monsieur Laurent DESNOS, demande qu'il soit désigné deux personnes « référents tempête » au sein du Conseil Municipal. Il précise que le rôle du référent tempête en cas d'événement climatique de grande ampleur, est d'instaurer un lien direct entre la commune et la cellule de crise d'ERDF. Il ajoute que les référents tempête seront invités à participer en septembre 2014 à des réunions d'information d'une durée de 2 heures maximum sur les risques électriques, les réseaux électriques et la gestion de crise.

Après avoir pris connaissance de courrier, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne comme référents tempête :

- Monsieur Christophe PINTO, Maire, domicilié à VOLNAY (Sarthe), 26, route de la Brazonnière
- Monsieur Jean-Yves LAUDE, 1^{er} Adjoint au Maire, domicilié à VOLNAY (Sarthe), «La Haute Quiercerie »

Objet 09 : Adhésion 2014 au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 72

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande du C.R.D.P. 72 pour l'année 2014.

Compte tenu de l'intérêt de cette association pour la commune de Volnay et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de renouveler son adhésion au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre en Sarthe pour l'année 2014, soit une cotisation annuelle de 42,00 €.

Objet 10 : Création d'une commission communale cantine scolaire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de créer une commission communale cantine scolaire composée de cinq membres.

Une seule liste est présentée et ont été élus :

- Monsieur Frédéric FAUQUE
- Madame Céline BRÉAU
- Madame Danielle GRIGNON
- Madame Pascaline MARSAL
- Madame Peggy DURIEU
- Madame Sonia MERAUX

Objet 11 : Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la composition de la Commission Communale des Impôts Directs. Celle-ci est composée de 12 Commissaires (6 titulaires et 6 suppléants). Ceux-ci seront convoqués au moins une fois par an en mairie pour l'étude des modifications des bases de la valeurs locative des bâtiments et des terrains sur la commune.

A cet effet, le Conseil Municipal désigne 24 personnes (le double du nombre imposé) parmi lesquels l'Administrateur général des finances publiques choisira les commissaires titulaires et suppléants :

AU TITRE DES TAXES FONCIERES :

Monsieur LEPROUST Jean-Yves, Monsieur LAUDE Jean-Yves, Monsieur MANCELLIER Marc,

AU TITRE DE LA TAXE D'HABITATION :

Monsieur VALLIENNE Robert, Monsieur HEN Stéphane, Monsieur BUSSON André, Monsieur JUTTIN Jean-Marie, Monsieur MICHELIC Antoine, Monsieur CHASTANET Jacques, Madame BRÉAU Céline

AU TITRE DE LA C.E.T. (ex TP) :

Madame JODEAU Kathy, Monsieur LAUDE Nicolas

COMMISSAIRES TITULAIRES DOMICILIES EN DEHORS DE LA COMMUNE :

COMMISSAIRES TITULAIRES PROPRIETAIRES DE BOIS OU FORETS :

Monsieur PAPIN Léonce

Objet 12 : Compte rendu des réunions et des travaux du mois de mai et propositions afférentes le cas échéant

- Réunion pour NATURA 2000 le 19 mai 2014

Monsieur Jean-Yves LAUDE, 1^{er} Adjoint au Maire, expose à l'assemblée qu'il a participé à une réunion de NATURA 2000, le lundi 19 mai 2014.

Au cours de cette rencontre le Préfet a expliqué que NATURA 2000 était gérée en Sarthe par une association dont lui-même était responsable. Il a également ajouté qu'il semblerait plus logique que cette association soit portée par une autre entité que la Préfecture, comme par exemple la Chambre d'Agriculture.

Lors cette même séance le Syndicat du Dué et du Narais a été nommé adhérent d'office.

- Réunion du Syndicat du Dué et du Narais le 22/05/2014

- Réunion du Smirgéomes

Au cours de cette réunion il a été procédé à l'élection d'un nouveau Président.

- Réunion de la commission Culture et Evènements

Lors de cette réunion il a été proposé la mise en place d'une activité bio sur le site de l'ancienne école à l'occasion du marché à l'ancienne.

Une réflexion a également été menée sur l'utilisation des locaux de l'ancienne école :

- possibilité d'utiliser une salle de classe désaffectée en salle d'exposition, notamment pour le 11 novembre 2014 à l'occasion des 100 ans de la première guerre mondiale. Une deuxième salle pourrait servir pour une activité théâtrale et une troisième pièce pour l'installation d'une bibliothèque et de matériel informatique.

- Réunion de la commission municipale du bulletin communal & communication

Lors de cette séance, il a été proposé par la commission, la réalisation d'un bulletin communal en 2015 de 28 pages avec des articles se rapportant à des événements historiques, mais aussi une page sur Monsieur Eric CHRISTIANS, négociant en bois de chauffage et sur l'incivisme.

- Réunion de la commission communale des bâtiments et des affaires scolaires le 7 mai 2014

Lors de cette réunion les sujets suivants ont été abordés :

- La réfection de la cour de l'école

Plusieurs entreprises de Travaux Publics ont été contactées, telles que la société CISSE et la société BRULE.

Différents revêtements pourraient être installés notamment de l'enrobé ou du gazon synthétique.

La commission communale poursuit sa réflexion.

- La sécurisation des piétons aux abords de l'école publique et au niveau du parking

Réunion du Conseil Communautaire du Pays Bilurien du 22 mai 2014

Lors de cette séance ont notamment été abordés les sujets suivants :

- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 17 avril 2014

- Création et composition des commissions de travail de la communauté de communes

- Définition des modalités de distribution des colis alimentaires

- Désignation des délégués au CNAS et validation de la charte de l'action sociale

- Indemnité de fonction

- Formation des élus

- Service jeunesse

- Approbation du règlement intérieur et des tarifs de l'école intercommunale de musique du Pays Bilurien, année scolaire 2014/2015

- Révision des loyers des logements conventionnés au 01/07/2014

- Décision modificative n° 1, budget général, exercice 2014

- Modalités de transmission des convocations et comptes rendus du conseil communautaire

- Avenant de modification à l'annexe de la Convention de partenariat relative au relais Cyber-base Emploi

- Désignation des délégués au Syndicat du Dué et du Narais à compter du 1^{er} juin 2014

- Questions diverses

* ATESAT

* Nouveau Contrat Régional du Perche Sarthois

* SMIRGEOMES

* Randonnées

* Remerciements du cirque d'Anges Heureux

* Avenir de la communauté de communes dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales

* Invitation.

QUESTIONS DIVERSES

a) Courrier de Monsieur et Madame DUBRAY, domiciliés à VOLNAY (Sarthe), « Montlongis », pour l'obtention d'une subvention en raison d'un voyage scolaire organisé par le collège du Grand Lucé

b) Journée départementale à l'abbaye de l'Epau

c) Cinéma en plein le vendredi 6 juin 2014

d) Cimetière communal

Monsieur BARBIER, Géomètre-expert à CONNERRE (Sarthe), a été contacté par la municipalité de Volnay en vue d'actualiser le plan du cimetière communal.

e) Banc et poubelle pour le terrain de boules de pétanques

Proposition de mettre en place une poubelle et un banc pour le terrain de boules de pétanques situé au stade municipal.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Lundi 07 Juillet 2014 à 20 heures 30 minutes

Début de séance : 20 heures 30 minutes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15 minutes

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Séance du 02 juin 2014

Noms	Présents	Absents	Excusés	Signatures
Christophe PINTO	X			
Jean-Yves LAUDE	X			
Frédéric FAUQUE	X			
Amélie LAUDEREAU			X	
Céline BRÉAU	X			
Christian LALLIER	X			
Danielle GRIGNON	X			
Pascaline MARSAL	X			
Elodie BILLON	X			
Peggy DURIEU	X			
Sonia MEREUX	X			
Pierre-Yves LEGEAY	X			
Joël CARTIGNY	X			

Joël GILLES	X			
Isabelle BRETON	X			